

**DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS »**

Le Maire indique que la Région SUD a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir les collectivités dans leurs projets de travaux d'équipements sportifs collectifs. La subvention régionale peut atteindre un maximum de 50% de la dépense subventionnable hors taxe de l'opération. La subvention est plafonnée à 50 000 €.

En tant que commune labellisée « Terre de Jeux 2024 », le Maire, dans sa démarche pour renforcer les équipements sportifs et promouvoir la pratique sportive pour tous, envisage de présenter les différents équipements de proximité inclus dans le projet de construction du futur complexe sportif Gilbert Rocci .

Ces équipements, caractérisés par leur innovation, témoigneront de notre engagement envers un environnement durable et la promotion de l'exercice physique dans des espaces de pratique libre et moderne. Ils favoriseront l'inclusion et la mixité sociale tout en répondant aux nouvelles tendances sportives urbaines. En particulier, le projet intègre des installations telles qu'un bowl de skate et une aire de street workout, qui permettront d'accueillir des pratiques sportives émergentes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de la Région, pour la réalisation des projets suivants :

Opérations	Montant HT	Subvention escomptée ANS		Subvention escomptée REGION SUD		Autofinancement	
Construction d'un skate park	170 000 €	99 043 €	58.26%	50 000 €	21,74%	34 000 €	20%
Construction d'une aire de street workout	60 000 €	34 957 €				12 000 €	20%
Total	230 000 €	134 000 €	58,26%	50 000 €	21,74%	46 000 €	20%

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations,
 - SOLLICITE le cofinancement du Conseil Régional à hauteur de 50.000€
 - AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération,
 - SE PRONONCE comme suit :
- POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL